

COMMENT “FINANCER” SON SÉJOUR D’ÉTUDES OU DE STAGE À L’ÉTRANGER ?



**PROGRAMMES D’ÉCHANGES ET AIDES
FINANCIÈRES**

2017/2018

Vous avez pris la décision d'avoir une expérience internationale dans le cadre de vos études supérieures.



Ce séjour vous apportera un **enrichissement tant au niveau **académique** que **personnel** et il vous sera très utile dans votre **future vie professionnelle**.**

N'oubliez pas que vous serez à l'étranger et chez notre partenaire universitaire ou industriel, les **ambassadeurs de votre université, de votre région et de votre pays.**

QU'EST CE QUE PARTIR DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE ?



- > Partir dans le cadre d'un accord signé entre l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) et une université étrangère
- > **Etre inscrit à l'Université Savoie Mont Blanc ET dans l'université d'accueil**
 - ☞ Paiement des droits d'inscription à l'USMB et exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil (sauf certains échanges et programmes spécifiques ex: Cleveland, ISEP ...)



Dates limites d'inscription : à vérifier sur les sites des universités

- > Suivre les cours et passer les examens dans l'université d'accueil pour valider l'année et/ou le diplôme de l'Université Savoie Mont Blanc



Pas d'obtention de diplôme étranger sauf entente bilatérale spécifique, accord de double-diplôme ou d'un diplôme conjoint.

Les PROGRAMMES d'ECHANGE de l'Université Savoie Mont Blanc



- > Programme Erasmus+ (conventions Erasmus+)
- > Programme sous conventions bilatérales
 - *Pour ces deux types de programmes, conventions spécifiques propres à chaque composante / UFR*
 - *Informations auprès du bureau des relations internationales des composantes*
- > Programmes spécifiques : ISEP / BCI / ORA
- > Conventions « Université Grenoble Alpes »



Tout étudiant candidat à un départ à l'étranger fait l'objet d'une sélection par son département ou sa **composante** selon des critères qui lui sont propres (liste contacts ci-après).

Pour les programmes **ISEP** (Etats-Unis), **BCI** (Québec), **ORA** (Ontario), **York** et **Conventions Grenoble Alpes** les sélections se font en décembre/janvier.

Pour le **programme Erasmus +** et les **conventions bilatérales**, les sélections se font à partir de janvier/février, selon les composantes.



UFR	Responsables RI	Administratives RI
SceM	Isabelle COUCHOUD	Christelle BERNARD
FD	Alexandre GUIGUE	Fanny AGA
IAE	Anne FILIPPI	Acy : Sophie CARAMBANO Chy : Marie-Line FOURNIER
IUT A	Paul JONES	Nadine COLOGON Karoliina PESU
IUT C	Serguei BEZOUMOV	Isabelle COMI-PIANELLI
LLSH	Marie-Odile SALATI	Marion ARNAUD
Polytech	Philippe BOLON	Acy : Catherine BROWNE Chy : Florence GUICHET

QUELLES BOURSES ?



- ❑ **Bourses Explo'ra Sup** du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
- ❑ **Programme et Bourses Erasmus+** de la Commission Européenne
- ❑ **Bourses sur critères sociaux (CROUS)** du MESR
- ❑ **Aide à la Mobilité Internationale (A.M.I)** du MESR



Ces bourses de mobilité constituent une contribution aux frais séjour à l'étranger, elles ne sont pas destinées à financer la totalité du séjour.

L'attribution n'est pas systématique, celle-ci dépend de votre situation personnelle, du type de mobilité, du programme d'échange, de la durée ainsi que des budgets disponibles chaque année.

Bourses Explo'ra Sup du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes



**Règlement actuel des Bourses Explo'ra
Sup disponible sur**

www.exploranet.rhonealpes et www.univ-savoie.fr/dri

www.univ-savoie.fr/international



Nouveau règlement en cours d'élaboration par la Région pour la rentrée 2017-2018

A ce jour, nous ne disposons pas d'information sur les modalités précises de ce nouveau dispositif .

Probable simplification des critères d'attribution et de gestion



Rappel règlement applicable pour 2016-2017

Critères d'éligibilité :

- > Avoir validé un cursus supérieur d'une année complète (soit 2 semestres) dans un établissement rhônalpin au moment du départ à l'étranger
- > Suivre une formation et/ou un stage qui sera validé par des crédits capitalisables (ECTS) et/ou prévu dans le règlement des études



Ne sont pas éligibles :

- > Les dossiers des étudiants non français effectuant une mobilité vers leur pays d'origine,
- > Les mobilités dans les POM-COM-DOM-TOM et Principauté de Monaco,
- > Les mobilités post-diplôme ainsi que les mobilités effectuées dans le cadre d'une année de césure,
- > **Les mobilités effectuées dans des pays limitrophes (ex : Suisse , Italie ...) pour les étudiants logés en France pendant leur mobilité**



Durée de la bourse

Stage : Minimum : 4 semaines

Maximum : 17 semaines

Formation : Minimum : 8 semaines

Maximum : 36 semaines ou 9 mois sur 1 année universitaire

Un même étudiant peut bénéficier 2 fois maximum d'une bourse Explo'ra (dans la limite de 48 semaines - 12 mois financés au total), à condition que toutes les 1ères demandes de l'université aient été satisfaites lors de sa 2^{ème} demande.



En cas de prolongation de la durée initiale de séjour aucune allocation supplémentaire ne pourra être accordée.



Montant de la bourse :

380 € par mois (95 € par semaine)

☞ Pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou en situation de handicap

Aide forfaitaire au départ de 530 €

**Le cumul avec d'autres sources de financement est autorisé
SAUF avec les bourses attribuées par une autre région française.**



Critères d'éligibilité pour les stages :

Le stage doit être OBLIGATOIRE et être inscrit comme tel dans le règlement des études de la formation (seule la durée minimale prévue par le règlement des études de la formation sera prise en charge)

Ne pas percevoir :

> dans le cadre d'un stage une rémunération / indemnisation mensuelle nette supérieure à **554,40 €* et 664,40 €* pour les étudiants boursiers d'Etat** sur critères sociaux ou en situation de handicap

➤ pour les **apprentis** une rémunération nette supérieure à **1402 €**.



Modalités de suivi et de paiement :

> Vérification des pièces constitutives du dossier, instruction et vérification des justificatifs de paiement par l'Université Savoie Mont Blanc - [Direction des Relations Internationales](#).

> Notification et paiement par la Région

2 versements en fonction de la réception des justificatifs de séjour (début et fin)

→ **acompte 75% en début de séjour**

→ **solde 25% en fin de séjour.**



*Les justificatifs de séjour et toutes questions relatives aux bourses explo'ra Sup doivent être adressés **EXCLUSIVEMENT** à la Direction des Relations Internationales de l'USMB et pas à la Région.*

Erasmus+ Programme et Bourses



Ce projet est financé avec le soutien de la Commission Européenne



**Erasmus+, le nouveau programme de
l'UE pour l'éducation, la formation,
la jeunesse et le sport**

Période 2014-2020



Pays participants

L'Europe des 28

+ l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, la Macédoine.

Pays partenaires

- > Pays du voisinage européen
- > Balkans occidentaux
- > Partenariat oriental
- > Partenariat sud-méditerranéen
- > Autres pays tiers :

→ Russie, Zone Afrique Caraïbes Pacifique, Asie, Amérique Latine, pays industrialisés.

Erasmus+ (*pays participants*)



> Public concerné

Cycle court, Licence, Master, Doctorat (à partir de bac+2)

> Critères d'éligibilité

→ Etre régulièrement **inscrit(e)** à l'USMB l'année du départ

→ Etre **sélectionné(e)** par votre département ou votre UFR qui validera votre séjour d'études et /ou de stage

→ **Partir dans le cadre d'une convention d'échange** avec un EES situé dans l'un des pays participants au programme

Erasmus+



> Deux types de mobilité

- Mobilité étude ou étude incluant une période de stage
 - durée de **90 jours** à 12 mois
 - à partir de la 2ème année d'études (bac+2)

- Mobilité stage
 - durée de **60 jours** à 12 mois
 - dès la 1ère année d'études (bac+1)

Erasmus+

> Durée de la mobilité

12 mois (études et/ou stage) par cycle d'études

- Un étudiant peut bénéficier de plusieurs mobilités stages et/ou études au cours de son cursus
- La durée de 12 mois maximum par cycle d'études doit être respectée

Dans le cas de deux mobilités effectuées au cours du même cycle, le nombre de mois disponible doit couvrir la totalité de la 2ème mobilité

Exemple : Mobilité Erasmus études de 9 mois effectuée en L2, 2ème mobilité Erasmus+ prévue en L3 de 5 mois → impossible car les 3 mois Erasmus+ disponibles ne couvrent pas la totalité de la mobilité envisagée



Pour qui ?

Pour les étudiants effectuant une mobilité d'étude dans 12 langues d'études ou de travail (sauf les natifs) : notamment anglais, allemand, espagnol, néerlandais, italien



Quand ?

Après la sélection par l'établissement d'envoi et d'accueil et avant le départ en mobilité

A partir de quand ?

Obligatoire pour tous les départs Erasmus+, exception des étudiants natifs de la langue d'enseignement ou de travail du pays d'accueil. Il conditionne le versement de la bourse.

Comment ?

En effectuant avant le départ un test d'évaluation linguistique GRATUIT sur la plateforme OLS

Puis possibilité de bénéficier gratuitement d'un cours de langue en ligne avec l'intervention d'un tuteur (facultatif) pour améliorer le niveau avant le départ

Et après ?

Second test de langue GRATUIT et obligatoire à la fin de la mobilité pour évaluer le niveau acquis. Il conditionne le versement du solde.



> Modalités du test de langue OLS

- ❑ Pour les mobilités études les étudiants seront informés par mail courant juin pour les départs en septembre et courant novembre pour les départs en janvier, des modalités d'accès aux tests de langue. Pour les stages l'envoi se fait au fur et à mesure de l'instruction des dossiers.
- ❑ Dans le cas où le niveau de langue constaté lors du test avant la mobilité serait inférieur au niveau requis par l'établissement (et indiqué dans l'accord inter-institutionnel) l'étudiant aura la possibilité de se mettre à niveau avant de partir par des cours en ligne
- ❑ Envoi automatique de la plateforme OLS d'une licence de cours à tous les étudiants dont le niveau est inférieur à B2

Erasmus+

> Documents “clé” de la mobilité

Etudes

Le contrat pédagogique pour les mobilité d'études doit être signé, avant le départ, entre l'étudiant, l'université d'accueil et l'USMB

Le contrat de mobilité études doit être signé, avant le départ, entre l'étudiant et l'USMB

Stages

Le contrat pédagogique pour les mobilité de stage doit être signé, avant le début du stage, entre l'étudiant, l'entreprise d'accueil et l'USMB

Le contrat de mobilité stage doit être signé, avant le départ, entre l'étudiant et l'USMB

Réunions d'information contrat d'études, documents de mobilité et procédures administratives en avril-mai 2017.





La mobilité effectuée dans le cadre du programme Erasmus+

- Dispense de payer des droits de scolarité dans l'université d'accueil
- Permet de bénéficier de la bourse Erasmus+

IMPORTANT

- Partir dans une université de l'un des pays participants au programme Erasmus+ avec laquelle l'USMB a signé une convention Erasmus+



> Exonération des frais d'inscription

- **Les universités d'accueil ne doivent pas demander aux étudiants statut Erasmus + le versement de droits universitaires** qui comprennent : les frais de scolarité, d'inscription, d'examen, le droit d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques
- Vous payez vos frais d'inscription à l'USMB pour votre année passée à l'étranger
- **Par contre les universités d'accueil peuvent vous demander de prendre en charge des coûts d'assurance, d'adhésion à des syndicats étudiants, utilisation de matériels divers** (*ex: photocopie, produits de laboratoire*).
Cette prise en charge doit se faire sur la même base que celle appliquée aux étudiants locaux

Erasmus+ : bourse

Taux mensuel variable en fonction
du niveau de vie : 3 groupes de pays



> Montant de la bourse mobilité études

à titre indicatif montant USMB 2016-2017

Groupe 1: Autriche, Danemark, Finlande, (France), Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni : **210 €**

Groupe 2 : Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovénie, Turquie : **150 €**

Groupe 3 : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie : **150 €**

> Montant de la bourse mobilité stage : montant additionnel +150 € / MOIS

Erasmus+ : bourse



> Modalités de paiement

2 versements en fonction de la réception des justificatifs de séjour (début et fin) :

→ acompte 75 % en début de mobilité (octobre/novembre ou janvier/février selon la période de mobilité) au vue des justificatifs de début de séjour

→ solde 25 % en fin de mobilité au vue des justificatifs de fin de séjour

Erasmus+ : bourse

> Remboursement de la bourse



Tout **désistement** donne lieu à un **remboursement**.

→ Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui n'ont pas pu terminer leur mobilité en raison d'un **cas de force majeure dûment signalé par écrit à l'Université Savoie Mont Blanc et accepté par l'Agence nationale gestionnaire du programme à Bordeaux.**

Bourses sur critères sociaux
du **Ministère de**
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche



Bourses sur critères sociaux



> Cumulable avec la bourse Explo'ra Sup ou la bourse Erasmus+

> La demande “**Dossier Social Etudiant**” (D.S.E.) – *a renouveler chaque année* - doit être faite par l'étudiant exclusivement sur internet **entre le 15 janvier et le 31 mai** de l'année universitaire en cours.

<http://www.crous-grenoble.fr>
dossier-social-etudiant@crous-grenoble.fr

Aide à la Mobilité Internationale (A.M.I) du MESR



Aide à la Mobilité Internationale



Critères d'éligibilité :

- > Etre boursier sur critères sociaux OU bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle allouée par le CROUS, **l'année de la mobilité**,
- > Présenter un projet d'études pour une durée comprise entre 2 et 9 mois consécutifs dans une université étrangère (Europe et hors Europe),
- > Préparer un diplôme national de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} cycle (Master professionnel ou recherche) ou une Ecole d'ingénieurs.

Les DUETI sont éligibles.

Aide à la Mobilité Internationale



Sont exclus :

- > Les étudiants bénéficiant d'un prêt d'honneur
- > Les étudiants non inscrits dans une université en France mais inscrits dans une université à l'étranger et qui bénéficient d'une bourse sur critères sociaux.

Montant de la bourse : 400 € par mois (montant 2016-2017)



Modalités de candidature

- > Dossier de demande et procédure transmis de la DRI par email aux étudiants courant juillet pour les départs en septembre et courant décembre pour les départs en janvier
- > Les critères d'attribution sont définis 1 fois par an en commission d'arbitrage en début d'année universitaire
- > Les étudiants sélectionnés sont informés par courrier du nombre de mensualités qui leur sont attribuées



Cette bourse n'est pas octroyée de manière systématique, Une forte sélection est possible en fonction du nombre de demandes.

Remarques très importantes



- > Les critères d'éligibilité présentés précédemment sont les règlements généraux des différents programmes et des aides financières.
- > Des critères d'arbitrages propres à l'USMB sont définis chaque année par la Commission d'Orientation des Relations Internationales/CORI en fonction du nombre de départs et des contraintes budgétaires.
- > Pour les mobilités d'études, les étudiants recevront une notification d'attribution de bourses par courrier :
 - 1ère session 2017/18 : courant juillet 2017.
 - 2ème session 2017/18 : courant décembre 2017.
- > Pour les stages, les notifications sont transmises au fur et à mesure de l'instruction des dossiers.



		BOURSE ERASMUS+ sans COFINANCEMENT		BOURSE ERASMUS+ avec COFINANCEMENT EXPLORA SUP		BOURSE EXPLORA SUP	
		1 SEMESTRE	1 ANNEE	1 SEMESTRE	1 ANNEE	1 SEMESTRE	1 ANNEE
Europe groupe 1	durée maximale de financement	5 mois Erasmus (150 jours)	9 mois Erasmus (270 jours)	3 mois (90 jours) E+ 8 semaines Explora	8 mois (240 jours) E+ 8 semaines Explora	14 semaines Explora	26 semaines Explora
Europe groupes 2 et 3	durée maximale de financement	5 mois Erasmus (150 jours)	9 mois Erasmus (270 jours)	3 mois (90 jours) E+ 8 semaines Explora	8 mois (240 jours) E+ 8 semaines Explora	13 semaines Explora	21 semaines Explora
Hors Europe	durée maximale de financement					14 semaines Explora	26 semaines Explora

En cas de prolongation de séjour aucune attribution complémentaire de bourse ne sera possible.



Durée Echelons	1 semestre études	1 année études
Echelons 5 à 7	4 mensualités maxi	6 mensualités maxi
Echelons 1 à 4	3 mensualités maxi	5 mensualités maxi
Echelons 0 et 0 bis	2 mensualités	2 mensualités

A noter : Pas d'attribution d'A.M.I pour les stages bénéficiant déjà d'un autre type de financement
Explo'ra Sup ou Erasmus+



Type et nature de la mobilité	Type de financement	
	Erasmus+	Explo'ra Sup
Stages* - EUROPE pays éligible Erasmus+		
Stages SMP	120 jours maximum <i>+ limite de rémunération cf Rgl't Explo'ra Sup</i>	
Stages* - Hors EUROPE		
Stages		Durée prise en charge = durée minimale prévue par le règlement des études de la formation - maxi 14 semaines <i>+ limite de rémunération cf Rgl't Explo'ra Sup</i>



Les critères d'arbitrage sont définis dans la limite des quotas de bourses Explo'ra Sup et Erasmus+ disponibles, et sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction de l'utilisation de l'enveloppe.

Remarques pour les stages :

- > Prise en compte uniquement des stages obligatoires et définis comme tel dans le règlement des études
- > **Attribution d'un seul type de bourse** Explo'ra Sup ou Erasmus+ (pas de co-financement)

Pas de financement

- > pour les stages bénéficiant d'une rémunération/gratification supérieure à 554.40€ net/mois et 664.40€ net/mois pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou en situation de handicap
- > pour les stages en Suisse avec hébergement en France
- > en cas de prolongation de la durée du stage

 **Les demandes de bourses de stages seront instruites au fur et à mesure des demandes dans la limites des budgets disponibles**





Comment s'inscrire pour candidater à un séjour d'études (ou de stage) et demander une aide financière Erasmus+ et/ou Explor'A ?

> Candidature en ligne pour une mobilité d'études

Accès via le site web de l'USMB www.univ-smb.fr/dri Rubrique « Partir à l'étranger, études, solliciter une aide financière »

> Candidature en ligne pour un stage

Accès via le site web de l'USMB www.univ-smb.fr/dri Rubrique « Partir à l'étranger, stages, solliciter une aide financière »

> Formulaire pdf à imprimer et documents requis à remettre au bureau des Relations Internationales de votre composante dans le respect des dates limites qui vous seront précisées

Attention pour les demandes d'A.M.I dossier papier à remplir obligatoirement en plus de la candidature en ligne.

Etudes : quand s'inscrire ?



Deux campagnes par an

❶ Décembre 2016 à Mars 2017 → **départs année ou semestre**

 Pour les programmes BCI - ORA - York bilatéral - Conventions Grenoble Alpes (*départ année ou semestre*) dates spécifiques de candidatures :
décembre 2016 - janvier 2017

❷ Septembre / Octobre 2017 → **départs 2ème semestre**

 Pas de candidature possible en 2ème campagne pour les programmes BCI, ORA et ISEP, York bilatéral et conventions Grenoble Alpes

Stages : quand s'inscrire ?



Ouverture du formulaire en ligne : à partir de fin novembre 2017

Candidater en ligne seulement lorsque le stage est confirmé
(convention de stage signée ou une preuve écrite de la confirmation du stage)

Dossier complet à retourner auprès du bureau des relations internationales de votre composante au maximum 1 mois avant le début du stage



- Aucun dossier ne pourra être instruit après le début du stage
- Instruction des dossiers dans la limite des budgets disponibles

Consulter régulièrement votre boîte email de l'USMB qui sera l'unique adresse de contact pour les informations et démarches concernant votre mobilité



- > Définir des objectifs personnels, d'études et de carrière au moins un an à l'avance,**
- > Parallèlement, sélectionner le(s) pays et université(s) qui correspondent le mieux à votre projet,**
- > Assister aux réunions d'informations proposées par les composantes et la DRI**
- > Prendre contact avec le correspondant RI et/ou gestionnaire RI dans votre composante**
- > Se renseigner auprès des étudiants déjà partis**
- > Consulter le site internet de l'Université partenaire**

Informations bourses et destinations
Documents de mobilités
Conseils pour préparer son séjour
sur www.univ-smb.fr/international



**La DRI vous souhaite un excellent séjour
à l'étranger !**